



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04 mars 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	25	7	1	1	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : CHAMPAUD Marc

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, CHADELAUD Michel à PAQUET Laurent, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, MALET Patrick à LEVET Elise, SIMON Philippe à BRUN Patrick, SUDRON Frédéric à LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BOUR Coline

Membres absents : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : GLANGEAUD Delphine

#### PERSONNEL

**Délibération n° 15-2021 : Objet : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacement**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1°, 3-2°, 3-1 ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recourir à du personnel contractuel pour assurer les remplacements pendant les périodes de vacances du personnel permanent de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, pendant les congés de maladie, dans le cadre de besoins saisonniers, temporaires ou de remplacement ;

Madame la Présidente précise que ce personnel contractuel est recruté sur la base du :

- grade d'adjoint technique entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 4<sup>ème</sup> échelon – Echelle C1 pour la filière technique pour effectuer des missions d'entretien des locaux, des missions de collecte des ordures ménagères et assimilés, des missions d'accueil et/ou d'entretien des locaux ou du matériel à la piscine communautaire ;
- grade de technicien entre le 1<sup>er</sup> et le 12<sup>ème</sup> échelon (suivant expérience et qualification) – Echelle C2 pour la filière technique pour effectuer des missions relatives au SPANC,
- grade d'adjoint administratif entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 4<sup>ème</sup> échelon – Echelle C1 pour la filière administrative pour effectuer des missions d'accueil et de secrétariat ;
- grade d'adjoint du patrimoine entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 4<sup>ème</sup> échelon – Echelle C1 pour la filière culturelle pour effectuer des missions de chargé d'accueil en bibliothèque.
- grade d'adjoint d'animation entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 4<sup>ème</sup> échelon - Echelle C1 pour la filière animation pour effectuer des missions d'agent d'accueil Petite Enfance en crèche
- grade d'éducateur de jeunes enfants entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 4<sup>ème</sup> échelon pour la filière sociale pour effectuer des missions d'éducateurs de jeunes enfants en crèche
- grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 4<sup>ème</sup> échelon pour la filière médico-sociale pour effectuer des missions d'auxiliaire de puériculture en crèche

Pour les maîtres nageurs sauveteurs titulaires du BEESAN, ou du BPJEPS AAN le recrutement s'effectue sur le 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe (ETAPS) ; les leçons de natation sont perçues par le MNS.

Pour ceux qui sont titulaires du BNSSA, le recrutement s'effectue sur le 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié (OTAPS). Il est prévu, en outre, la mise à disposition de logements à titre gratuit pour les membres de l'équipe de surveillance des bassins.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

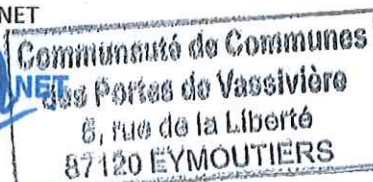
- **AUTORISER** Madame la Présidente à procéder au recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacements dans les conditions définies ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les contrats de recrutements et dire que les crédits sont inscrits aux budgets concernés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 16 mars 2021

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **17 MARS 2021**  
Publié le : **17 MARS 2021**